





**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DE PRIX N° 42/2023/MEF/AC/INF**

**Le 19 Septembre 2023 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'assistance technique pour la mise en œuvre d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, ainsi que les prestations de formation y afférentes.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D», Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances ([www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma) , Rubrique "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : douze mille dirhams (12 000.00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : huit cent soixante-quatre mille dirhams toutes taxes comprises (864 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents doivent obligatoirement transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.**

Une réunion est prévue pour le **06 Septembre 2023 à 11 heures**, à la Division du Système d'information de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, Quartier administratif – Rabat- Chellah.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation